



**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 Août 2014**

L'an deux mille quatorze, le jeudi sept août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno HURE, Maire.

Étaient présents : CANDOTTO-CARNIEL Annette - DAMIEN Jacques - DUBUISSON Nathalie - Sylvain HAMEL - Astride LEVAVASSEUR - PIGNE Marie-Fernande - SANNIER Daniel - STEUX Armelle - URSIN Gilbert - VAUDANDAINE Marie-Claude - ZWAARDEMAKER David

Pouvoir : BELLAMY Jean-Marc à DAMIEN Jacques et PLANCHOU Claude à CANDOTTO-CARNIEL Annette

Absente excusée: SIMON Brigitte

Secrétaire de séance : Jacques DAMIEN

Lecture et Approbation du compte-rendu des séances de Conseil du 19 et 20 juin 2014

Après lecture sommaire, les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de retrait de l'avant dernier point prévu à l'ordre du jour,

Commerce de proximité – Acquisition parcelle – Rue de Bethléem

car il souhaite que le conseil municipal puisse étudier la proposition de manière approfondie avant de se prononcer définitivement sur l'acquisition.

<u>Personnel communal – Recrutement temporaire d'un saisonnier</u>	057-2014
---------------------------------------------------------------------------	-----------------

Compte tenu de l'accroissement de travail et des congés d'un agent au sein des services techniques, il est sollicité le recrutement d'un emploi saisonnier du 1^{er} au 14 septembre 2014.

L'agent recruté sera rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique 2^{ème} classe (Indice Brut: 330, Indice Majoré: 316), sur la base de 25h hebdomadaire. Décision prise à l'unanimité

<u>Personnel communal – Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent d'entretien polyvalent</u>	058-2014
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Compte tenu de la mise en place des activités périscolaires et de l'école le mercredi matin, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Il est proposé à l'assemblée : Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent à temps non complet créé initialement pour une durée de 25 heures par semaine par délibération du 6 juillet 2007, à 28 heures par semaine à compter du 01/09/2014. La proposition est acceptée à l'unanimité.

<u>Activités périscolaires – Recrutement de deux intervenants extérieurs</u>	059-2014
-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Compte tenu de la mise en place des activités périscolaires et de l'école le mercredi matin, il convient de prévoir le recrutement de deux intervenants extérieurs pour les activités musique et baby gym, respectivement sur la base hebdomadaire de 1/35^{ème} pour le musicien et 2/35^{ème} pour le baby gym. Ces postes sont nécessaires à l'encadrement des enfants et l'animation des temps périscolaires du 1^{er} septembre 2014 au 3 juillet 2015.

Il est proposé la création de ces deux postes, à temps non complet, et l'inscription des crédits correspondants au budget (chapitre 012 – 6413). La proposition est acceptée à l'unanimité

Décisions modificatives n°3	060-2014
------------------------------------	-----------------

Budget commune – Décisions modificatives

Il est proposé aux élus les décisions modificatives suivantes :

Compte 023 <i>Dépenses imprévues</i>	- 6 000 €	Compte 6218 <i>Autre personnel extérieur</i>	+ 9 500 €
Compte 022 <i>Dépenses imprévues</i>	- 5 000 €	Compte 6332 <i>Cotisation FNAL</i>	+ 900 €
Compte 6451 <i>Cotisations URSSAF</i>	- 5 000 €	Compte 6411 <i>Personnel Titulaire</i>	+ 3 600 €
		Compte 6413 <i>Personnel non titulaire</i>	+ 1 000 €
		Compte 6453 <i>Cotisation caisse de retraite</i>	+ 1 000 €
	- 16 000 €		+ 16 000 €

La décision modificative est acceptée à l'unanimité

<u>CREA – Fonds d'Aides à l'Aménagement 2014 et rythmes scolaires :</u>	061-2014
--------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Vu que la CRÉA accorde aux petites communes de moins de 4.500 habitants, une aide en fonctionnement comme en investissement, mais selon des modalités différentes.

Vu que le Conseil municipal doit prendre une délibération pour demander une participation à l'entretien des bâtiments communaux, la commune souhaitant couvrir des charges et des frais de fonctionnement.

Considérant que ce fonds est calculé par La CREA. : aide forfaitaire de 19 746 € (à toutes les communes de La CRÉA de moins de 2000 habitants + aide calculée au prorata de la population) et aide exceptionnelle pour les rythmes scolaires de 3 101 € soit un total 22 847 €.

Il est proposé aux élus :

- de demander un fonds de concours en section de fonctionnement à La CREA à hauteur de 22 847 € en vue de participer au financement de l'entretien des bâtiments communaux (salle polyvalente, Maison des Associations, Mairie, Ecoles, Bibliothèque municipale...) et des activités périscolaires.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante : Chapitre 74 article 7475.
La demande est acceptée à l'unanimité.

<u>LUDISPORTS Convention et demande de subvention auprès du département 76 :</u>	062-2014
-----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Considérant :

- Que la décision a été prise de transférer aux communes la compétence Ludisports 76 depuis deux ans,,
 - Qu'il appartient désormais aux communes d'adhérer directement au dispositif,
 - Que le pôle de proximité de Duclair propose d'assurer, pour le compte des communes le souhaitant et à l'appui d'une convention à intervenir avec La CREA, le suivi du dispositif, la coordination de la logistique et la mutualisation des équipements,
- Souhaite participer à l'opération Ludisports 76 pour l'année scolaire 2014-2015,
 - Approuve l'adhésion de la commune à l'Association Profession Sport et Jeunesse 76 (APSJ 76) ainsi que le paiement de la cotisation annuelle, dont le montant s'élève à 36.00 €,
 - Approuve le projet de convention type à intervenir avec le prestataire labellisé APSJ 76,
 - Sollicite de l'APSJ 76 une mise à disposition d'éducateurs sportifs sur la base de frais de gestion de l'ordre de 10% de la rémunération brute de l'intervenant,
 - Arrête la rémunération nette horaire de l'éducateur à 20 €, y compris les congés payés et la prime de précarité,
 - Décide de rembourser les frais de déplacement de l'éducateur à partir de 5 kms jusqu'à 30 kms (aller-retour) sur la base de 0,25 €/km,
 - Approuve la convention de partenariat et la convention de mise à disposition du matériel sportif à intervenir avec le Département,
 - Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.
 - Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département 76.
La décision est prise à l'unanimité

Commerce de proximité – Acquisition parcelle – Rue de Bethléem :

Le conseil municipal souhaite étudier la proposition de manière approfondie avant de se prononcer sur l'acquisition.

<u>Syndicat Départemental d'Electrification 76 – Projets 2015 :</u>	063-2014
----------------------------------------------------------------------------	-----------------

Il est proposé aux élus les projets suivants au titre de l'année 2015 :

- Ruelle de la Pierre Moulée
- 3è tranche RD982 (de la chaussée Bertrand à la Cabotterie)

Les projets sont acceptés à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux réalisés : Porte de garage (semaine 29), fenêtres école (pose par MCP semaine 29), lave-vaisselle (installation fin août).

Véhicule communal : Un petit camion benne Renault a été acheté et livré courant juillet.

Berges Saines : L'opération de nettoyage étant prévue le 27 septembre, jour de la fête patronale, il est décidé de reporter notre intervention en mars 2015.

Rythmes scolaires : Les acquisitions sont en cours (jeux de société auprès d'Oxybul et éveil, Loisirs créatifs chez PICHON et JPG, kit éveil musical chez FUZEAU, armoires pour stockage du matériel chez BRUNEAU)

Communication : Annette CANDOTTO expose aux élus les grandes orientations en matière de communication.

Un plan de communication sera mis en place en septembre après une réunion de travail qui est prévue le 4 septembre à 20 h.

Un questionnaire envoyé aux associations a obtenu les réponses qui permettront d'orienter les décisions futures.

Le site internet est en cours de modification pour y inclure de nouvelles rubriques.

CCAS : Une brochure est en cours d'élaboration, elle sera communiquée à la population.

Personnel Communal : Annette CANDOTTO prend progressivement contact avec le personnel en vue de la mission qui lui est confiée sur l'optimisation de l'organisation des tâches à accomplir. Un groupe de travail restreint sera mis en place.

ADOS : Des contacts sont en cours avec le CESAGE et le centre de loisirs.

VOIRIES : Le respect de la réglementation, notamment en matière d'entretien des haies qui empiètent sur le domaine public, va être accentué.

Forum des associations : Le samedi 6 septembre de 14 h à 17 h 30. Il sera suivi de la remise des médailles du travail et de l'accueil des nouveaux habitants.

Conseil municipal d'enfants : Un groupe de travail va proposer la mise en place d'un nouveau Conseil Municipal d'enfants avec des règles précises d'élection et de durée des mandats.

Prochaines réunions :

- Conseil municipal : 25 septembre 2014 à 20 h et CCAS 18 septembre 2014 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35

Pouvoir de BELLAMY Jean-Marc à Jacques DAMIEN	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	DUBUISSON Nathalie
HAMEL Sylvain	HURE Bruno
LEVAVASSEUR Astride	PIGNE Marie-Fernande
Pouvoir de PLANCHOU Claude à Annette CANDOTTO	SANNIER Daniel
STEUX Armelle	URSIN Gilbert
VAUDANDAINE Marie-Claude	ZWAARDEMAKER David